



TARIFICATION DES SERVICES PERISCOLAIRES

Les élus ont établi un coût pour les accueils périscolaires et la restauration différent en fonction des revenus de chacun.

Les tarifs sont fixés par rapport au « Revenu Fiscal de référence » des deux parents ou de la personne seule qui a la charge de ses enfants, divisé par 12. Pour les parents divorcés ou séparés, une copie de la décision de justice pour la garde de l'enfant est demandée.

La déclaration fiscale est à fournir tous les ans en septembre. Si le document n'est pas transmis, le tarif le plus élevé sera appliqué. Il n'y aura aucune rétroactivité.

Le tarif « journée complète » est valable si l'enfant est présent sur les trois temps périscolaires. En cas d'absence à un de ces temps, le tarif selon vos revenus et l'activité sera appliqué.

Pour les enfants qui ont une allergie alimentaire et dont les parents apportent le déjeuner, une participation de 2.50€ sera demandée pour les divers frais.

En cas de changement de situation en cours d'année, demander un RDV auprès de l'accueil au 01 64 01 50 31.

A réception de la facture, vous aurez jusqu'au 28 du mois pour la régler. En cas d'impayé, le trésor public de Provins appliquera les procédures de mise en recouvrement prévues et les inscriptions seront suspendues jusqu'à règlement des dites factures. Vous pourrez trouver un arrangement de paiement avec la trésorerie en cas de difficultés financières.

TARIFS PÉRISCOLAIRES

TRANCHE 1* JUSQU'A 2100 EUROS

- *Accueil matin : 2.00 euros
- *Déjeuner : 3.80 euros
- *Accueil soir : 2.00 euros
- *Journée complète (Matin, déjeuner et soir) : 7.50 euros
- *Devoirs surveillés : 2.00 euros

TRANCHE 2* DE 2001 À 3000 EUROS

- *Accueil matin : 2.00 euros
- *Déjeuner : 4.50 euros
- *Accueil soir : 2.80 euros
- *Journée complète (Matin, déjeuner et soir) : 8.20 euros
- *Devoirs surveillés : 2.00 euros



TRANCHE 3* DE 3001 À 4000 EUROS

- *Accueil matin : 2.00 euros
- *Déjeuner : 4.85 euros
- *Accueil soir : 3.20 euros
- *Journée complète (Matin, déjeuner et soir) : 8.65 euros
- *Devoirs surveillés : 2.00 euros

TRANCHE 4* PLUS DE 4000 EUROS

- *Accueil matin : 2.00 euros
- *Déjeuner : 5.10 euros
- *Accueil soir : 4.00 euros
- *Journée complète (Matin, déjeuner et soir) : 9.60 euros
- *Devoirs surveillés : 2.00 euros